

DEPARTEMENT DU CHER  
ARRONDISSEMENT DE ST AMAND  
CANTON DE DUN SUR AURON  
Commune de ST GERMAIN DES BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

L'An deux mil vingt-et-un, le cinq mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de St Germain des Bois dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Etienne DURAND, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 février 2021

Date d'affichage : 25 février 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs DURAND Etienne, BRANSARD Marie-Claire, GALLIENNE Josette, MARCHAT Jean-Marc, SAJOT Benoît, GALLIOT Marie-Ange, GITTON Romain, DENIS Christelle, MOREIRA Nathalie, LEMAIN Bastien, MARIE Philippe, TRAMUNT Yannick.

Absent excusé : M. GUILLEMEAU Aurélien

Absents : Mrs CHAMBRIN Hugues et DEUSS Nicolas

M. MARCHAT Jean-Marc a été élu secrétaire de séance.

---

En l'absence au début de la séance de M. LEMAIN Bastien, secrétaire de séance de la réunion du 18 décembre 2020, Mme GALLIENNE Josette a donné lecture du procès-verbal de la dite séance qui est adopté à l'unanimité.

---

Après discussion, il est décidé que le compte-rendu des réunions de conseil ne sera plus lu au début des séances mais envoyé aux conseillers municipaux en même temps que leur convocation pour la réunion à venir.

---

**Don des associations communales pour le repas de Noël**

Après avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité le don des associations communales au profit des plateaux-repas offerts aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Les sommes sont les suivantes :

- comité de St Blaise : 100.00 €
- ECGB : 150.00 €
- club de l'Amitié : 150.00 €
- SGB Gym : 150.00 €

### Encaissement chèque

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite aux dommages du plafond de la cantine et de la garderie du fait d'infiltrations d'eau par la toiture, la compagnie GRITCHEN a versé par chèque la somme de 831.72 € correspondant à l'indemnité immédiate selon le rapport d'expertise ; le solde sera versé à réception de la facture des travaux.

Après avoir délibéré, le conseil accepte le versement de cette somme.

### Résiliation bail commercial

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Mme TYTGAT, gérante du multiservice, demandant la résiliation du bail commercial contracté entre elle-même et la commune au 31 juillet 2021 (commerce et logement).

Le local devient disponible à la location au 1<sup>er</sup> août 2021.

Après avoir délibéré, le conseil accepte la résiliation à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

Par ailleurs, le conseil décide que l'état des lieux sera effectué par un huissier.

Au vu des conditions sanitaires et de l'impossibilité d'ouverture des bars et restaurants, les conditions de remise en location seront étudiées ultérieurement.

### Résiliation bail logement communal occupé par M. DARAIO François au 7 place de l'Eglise (ancien presbytère) et remise en location

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre recommandée avec accusé de réception en date du 25 février 2021 de M. DARAIO François par laquelle il demande la résiliation du bail du logement communal de type 4 situé 7, place de l'Eglise qu'il occupe depuis le 22 février 2020.

Après avoir délibéré, le conseil accepte la résiliation.

La caution sera restituée dans les deux mois du départ après l'état des lieux et sur établissement d'un certificat du Maire attestant le remboursement à effectuer.

L'étude des dossiers de candidature pour la remise en location serait effectuée entre le Maire et les adjoints.

Le prix du loyer est fixé à 495 € et les charges locatives correspondant à la vidange du maxiflo à 22 €.

Le loyer est payable mensuellement à terme échu. Une caution équivalente à 1 mois de loyer sera demandée.

Par ailleurs, le conseil autorise M. le Maire à signer le bail conclu avec le nouveau locataire.

### Résiliation bail logement communal occupé par Mme MILLERIOUX Delphine au 31 place de l'Eglise (logement au-dessus de la mairie) et remise en location

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre recommandée avec accusé de réception en date du 25 février 2021 de Mme MILLERIOUX Delphine par laquelle elle demande la résiliation du bail du logement communal de type 3 situé 31, place de l'Eglise qu'elle occupe depuis le 11 novembre 2019.

Après avoir délibéré, le conseil accepte la résiliation.

La caution sera restituée dans les deux mois du départ après l'état des lieux et sur établissement d'un certificat du Maire attestant le remboursement à effectuer.

L'étude des dossiers de candidature pour la remise en location serait effectuée entre le Maire et les adjoints.

Le prix du loyer est fixé à 395 € et les charges locatives correspondant à la vidange du maxiflo à 19 €.

Le loyer est payable mensuellement à terme échu. Une caution équivalente à 1 mois de loyer sera demandée.

Par ailleurs, le conseil autorise M. le Maire à signer le bail conclu avec le nouveau locataire.

### Convention d'honoraires avocat

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au recours introduit par Me LAIFA Sahara, avocate de Mme COLELLA Dominique contre la commune (contestation de l'arrêté du 28 décembre 2020 portant prolongation de mise en disponibilité pour raison de santé pour la période du 26 octobre 2020 au 25 janvier 2021 et refus de la commune à ce que l'agent reprenne son travail au 26 octobre), il a été décidé de recourir à l'assistance de Me SILVESTRE, avocat en droit public à Bourges, pour défendre la commune.

Afin de pouvoir régler les prestations de la mission, une convention doit être passée entre les deux parties.

Après avoir délibéré, le conseil autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires avec Me SILVESTRE.

### Travaux forêt communale 2021 - examen devis

M. le Maire donne la parole à M. TRAMUNT qui rappelle que par délibération du 18 décembre 2020, le conseil a retenu la totalité de la programmation de l'ONF préconisée dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale pour 2021.

① parcelle 7 (5.39 ha)

. travaux préalables à la régénération : broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre ou de rémanents d'exploitation (5-7 cm) sup 5-7 cm

② parcelle 24

cloisonnement d'exploitation : entretien mécanisé : 2.40 km

M. GUILLEMEAU, conseiller municipal, s'est chargé de demander des devis auprès d'entrepreneurs forestiers.

L'entreprise SAS ST ELOY PAYSAGE PRO a répondu pour un montant de 5 940 € TTC

Le devis de l'ONF est de 8 126.73 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil retient le devis de la SAS ST ELOY PAYSAGE PRO.

### Création emploi pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire fait part d'une charge de travail importante actuellement au secrétariat de mairie et propose de recruter une personne en CDD pour accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint administratif à 16/35<sup>ème</sup> – 1er échelon – indice brut 354 majoré 330 du 15 mars au 30 juin 2021 pour accroissement temporaire d'activité.

Après avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité (11 pour, 1 abstention) la création d'emploi et autorise M. le Maire à signer le contrat.

### Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 1612-1 du C.G.C.T., les collectivités peuvent engager des dépenses avant le vote de leur budget.

La collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

dépenses année N-1 :

comptes	Crédit ouverts n-1
D 165	2 000.00
D 20	7 400.00
D 21	202 814.76
D 23	7 499.00
TOTAL	219 713.76
Limite autorisée (total 1/4)	54 928.44

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 54 928.44 € soit 25 % de 219 713.76 €

La dépense d'investissement concernée est la suivante :

. travaux d'aménagement de parking et de sécurisation du centre bourg (art 2151 opération 63) : 7 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### Achat ordinateur portable - devis

Monsieur le Maire présente les devis des différents fournisseurs concernant un ordinateur portable :

→ IGC (informatique et gestion conseil) – Bourges - : 877.20 € TTC

→ LibrenBerry – Bourges - : 1 070.00 € TTC

→ Informatique Services – Dun sur Auron :

- proposition n° 1 : 669.50 € TTC (matériel moins performant)
- proposition n° 2 : 799.50 € TTC

Après discussion, le conseil retient la proposition n° 2 de l'entreprise Informatique Services.

Dans le cadre des prévisions budgétaires (fonctionnement), il est prévu l'achat de 2 disques durs externes pour sauvegarde et la maintenance du poste fixe du secrétariat.

### Divers

Bastien LEMAIN demande s'il est possible d'étudier un mode d'entretien de la voirie dans l'agglomération plus performant que le système actuel par la location ou l'acquisition d'une balayeuse.

Monsieur le Maire présente les dossiers en cours ainsi que les différentes demandes :

#### . Les espaces naturels sensibles :

Monsieur le Maire informe le conseil de la réunion du 18 février 2021 concernant le projet du site classé « espaces naturels sensibles » concernant les marais de Contres situés sur les communes de Dun-sur-Auron, Contres et Saint-Germain-des-Bois.

La présentation, les projets de convention avec le conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et le SIAB3A ainsi que le contrat avec le département seront transmis à chaque conseiller afin de prendre connaissance du dossier et de pouvoir délibéré lors d'une prochaine réunion de conseil.

#### . Implantation d'un pylône 4G « axe routier prioritaire » à la Croix d'Yard :

Monsieur le Maire présente le dossier concernant le projet d'implantation d'un pylône 4G sur un terrain privé au lieu-dit la Croix d'Yard afin d'améliorer la connexion internet sur les axes routiers prioritaires (ARP).

Une convention entre la commune et la société est nécessaire afin de passer sur le terrain communal pour accéder à la propriété privée.

Avant toute décision, une réunion entre le propriétaire de la maison située à proximité du projet, la société et la commune est programmée.

#### . éoliennes :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

○ TOTAL QUADRAN (projet sur le territoire de ST GERMAIN DES BOIS)

Monsieur le Maire fait part des phases d'avancement

→ sollicitation de personnes pour des mesures environnementales dans un périmètre défini

→ prévision de la mise en place d'une phase de concertation par Total Quadran

○ RP GLOBAL : (projet sur le territoire des communes de VORLY/SENNECAY/ST DENIS DE PALIN/ST GERMAIN DES BOIS)

→ la société a fait part de l'instauration d'un comité de suivi,

→ la commune souhaite participer à ce comité de suivi en tant que commune voisine

→ une société missionnée par RP GLOBAL va procéder à une enquête auprès de la population comme elle l'a fait dans les 3 autres communes.

Il est demandé de préciser à RP GLOBAL de signifier dans leur enquête que c'est à leur initiative et non à celle de la commune et de différencier leur projet de celui de TOTAL QUADRAN.

#### dératisation

Madame GALLIENNE donne le compte-rendu de cette opération en partenariat avec le GDS

→ dératisation sur la partie privée

→ dératisation sur la partie communale (intervention 4 fois dans l'année dont une réalisée en février)

#### demande Anciens Combattants

Monsieur le Maire fait part de la demande des Anciens Combattants de perpétuer la fonction de « Porte-Drapeau » qui face à l'âge avancé des porteurs souhaiteraient que des conseillers se portent volontaires.

Après discussion, 3 personnes répondent favorablement à cette sollicitation : Mmes GALLIENNE Josette et BRANSARD Marie-Claire, M. GITTON Romain.

bulletin municipal et site internet : le bulletin a été réalisé et distribué fin février. Une mise à jour du site internet de la commune est à prévoir en conséquence.

#### réunions de syndicats :

. SIAB3A (Benoît SAJOT) :

→ présentation de la carte du niveau d'eau (positif)

→ budget 2021

. réunion Communauté de Communes (Etienne DURAND/Marie-Claire BRANSARD)

→ redevance ordures ménagères

→ vaccination

→ portage des repas et épicerie sociale : augmentation de la cotisation

. réunion Pays Berry St Amandois (Etienne DURAND)

→ parc naturel régional (PNR) Sud Berry

→ mise en place d'un PAT (projet alimentaire territorial)

M. le Maire remercie Benoît SAJOT et Aurélien GUILLEMEAU pour la taille des arbres effectuée autour des vestiaires.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au vendredi 9 avril à 19 h. 30.

Vu pour affichage,  
le Maire, DURAND Etienne



